

OBJET : VOIRIE RURALE : AMENAGEMENT DU CHEMIN LEBRETON 3ème TRANCHE  
A LA BRETAGNE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme de Voirie Rurale 1980, la Municipalité envisage d'aménager le Chemin LEBRETON a la BRETAGNE, sur une longueur de 530 m environ.

Les travaux comprendront :

- une plateforme de six mètres
- une chaussée de quatre mètres
- un caniveau bétonné

Le montant de l'opération est estimé à 430 000 F y compris honoraires et imprévus.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 901 - Article 23 du Budget de 1981.

Je vous précise que c'est la Société INCOM qui a été chargée de l'étude du projet et de la surveillance des travaux.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises qui vous est présenté
- de m'autoriser à lancer l'Appel d'Offres et en cas l'appel infructueux, à passer un marché négocié avec l'Entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

x

ADOPTE A L'UNANIMITE

VU - M Denis le 19 Août 1981  
P/le Préfet, le Secrétaire Général  
Signé : Didier Cullerand  
Vale Copie Certifié Conforme  
P/le Préfet  
Le Chef de Bureau délégué  
Jacques La carte